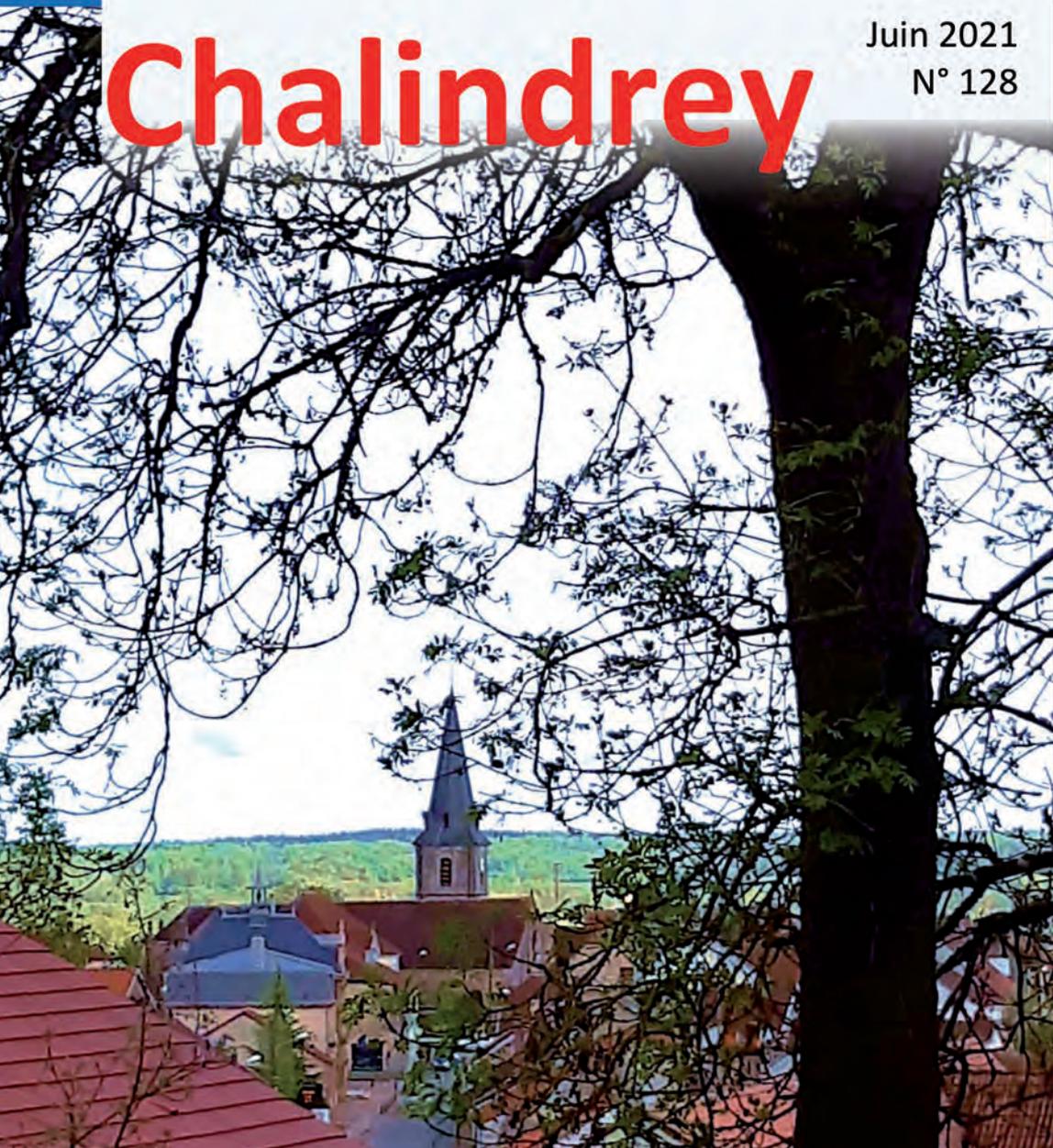


LA REVUE MUNICIPALE

Chalindrey

Jun 2021
N° 128



ÉDITORIAL

Du Maire



ÉDITORIAL

Une année endeuillée

En quelques mois, notre conseil municipal a perdu deux de ses membres élus en 2020 : Jean-Yves Provillard et Nadine Lombard, emportés par une maladie fulgurante ! Pour continuer notre engagement, nous devons faire face à leur absence en nous réorganisant.

2020 aura été pénible et compliquée à bien des égards. Nous sommes encore frappés de plein fouet par les conséquences de cette crise sanitaire : nos associations ont été à l'arrêt, nos manifestations annulées, notre fonctionnement chamboulé...

Heureusement, nos services administratifs et techniques ont tout mis en œuvre pour assurer un service public de qualité.

Les projets avancent

Concernant les élus et malgré les difficultés pour se réunir, l'équipe municipale est au travail : les réflexions s'engagent, les projets et leurs financements avancent et le programme pour les prochains mois se dessine :

- ✓ Poursuite de la [dernière phase de Sonjeot](#) reliant l'avenue Général De Gaulle à la rue du Maquis, avec la création de 17 nouvelles parcelles de lotissement,
- ✓ [Mise en accessibilité de la mairie](#) : parking et secrétariat (programmé pour le second semestre),
- ✓ Finalisation du projet de la [3ème phase des travaux de la rue de Paris](#) (travaux prévus en fin d'année),
- ✓ [Rénovation de la toiture de l'église](#) (travaux programmés sur 2021 et 2022).

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, le montant des investissements en cours de réalisation prévu et budgétisé pour cette année, s'élève à 4,3 millions d'euros.

Comme nous nous y sommes engagés, ces investissements ne sont pas des projets pharaoniques, mais des [travaux structurants qui concernent l'avenir de notre commune et les besoins de tous les habitants, sans accentuer leur fiscalité](#). Ainsi, comme prévu, nous restons vigilants en limitant les dépenses de fonctionnement.

Précisons d'ailleurs que les subventions obtenues de l'Etat, du Conseil Régional, du Département, du GIP sont de 2,8 millions d'euros. Il faut également rappeler que [toutes les subventions aux associations ont été reconduites](#).

Cette pandémie nous a tous privés de nos libertés. De nombreuses choses ont été dites, beaucoup de règles ont été édictées. Je pense qu'il ne faut pas trop ajouter de commentaires. Mais [cette pandémie a été et est l'occasion de constater des actes de solidarité, de générosité et d'aide entre les habitants](#), sans lesquels les conséquences seraient beaucoup plus dramatiques.

Merci à vous tous pour ce que vous faites de façon anonyme pour aider les autres. Je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, un bon été. Espérons qu'il soit celui du retour à « une vie normale » et nous permette rapidement de nous rencontrer de nouveau.

La santé publique est un sujet très important, prenez soin de vous et de l'ensemble de vos proches.

Votre Maire,
Jean Pierre GARNIER

HOMMAGES

A Notre 1^{er} Adjoint



Le 5 juin, Jean-Yves PROVILLARD, notre 1^{er} adjoint nous a quittés.

Son décès brutal a suscité la stupeur et l'émotion de tous. Elu conseiller municipal en 2001, il est devenu rapidement un membre très actif au sein de l'équipe municipale puis conseiller communautaire et vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey.

En 2014, fort de son expérience, il est désigné adjoint aux finances et aux travaux. Depuis 2020, il assumait son rôle de 1^{er} adjoint en ayant à cœur de développer, de moderniser notre bourg centre. Il avait effectivement compris qu'une commune comme Chalindrey devait évoluer et maintenir son attractivité.

Le conseil perd un membre dont la réserve ne cachait en rien sa motivation au service de ses compatriotes.

Il laissera l'image d'un homme dévoué, n'ayant jamais compté le temps qu'il mettait au service des autres.

Nous adressons nos sentiments attristés à toute sa famille.

A Notre Collègue

C'est avec une immense tristesse que nous souhaitons rendre hommage à notre amie, Nadine Lombard, décédée le 3 avril 2021. Conseillère municipale depuis les dernières élections et membre des commissions CCAS et Patrimoine, Nadine a su trouver sa place rapidement au sein de notre équipe et assurer pleinement ses missions. Très appréciée par ses collègues du collège Henri Vincenot où elle exerçait les fonctions de gestionnaire avec compétences, Nadine était au quotidien au service de tous.

Une pensée pour toute sa famille...



Jean-Pierre GARNIER et l'équipe municipale.

SOMmaire

de la revue municipale n°128

Éditorial	Page 1	Côté Jeunes	Pages 25 à 28
Hommages	Page 2	- La mission locale	
		- Actualités scolaires	
Budget	Pages 4 à 7	Associations	Pages 29 à 31
Travaux et Projets	Pages 8 à 13	- Hommage à Paul Royer	
- L'église		- Les Vagabonds 52	
- Accessibilité Mairie		- De la Cécilienne à la Lyre	
- La fibre		Environnement	Pages 32 à 34
- Zone Sonjeot		- Pièges à frelons	
Actualités	Pages 14 à 21	- Page verte	
- Visite du Préfet		Tribune de l'opposition	Page 35
- Un 8 mai format covid		Loisirs	Pages 36 à 38
- Services techniques		- A Table ♠	
- Ouverture de la micro-crèche		- Mots croisés	
- La santé à Chalindrey		- Sudoku	
- Le CCAS vient en aide		Glossaire	Page 38
- Repas des aînés		Culture	Page 39
- Nos agents restent en contact		Etat-civil	Page 40
- Nuisances sonores		Agenda	Page 42
Citoyenneté	Pages 22 à 24		
- Espace France Services			
- Incivilités			
- Conseil Municipal des Jeunes			



Mairie de Chalindrey : 47 rue de Langres – 52600 Chalindrey – tél 03 25 88 50 17

contact@ville-chalindrey.fr – www.ville-chalindrey.fr –  [panneaupocket.com](https://www.panneaupocket.com)

Directeur de publication : Jean-Pierre Garnier – Rédactrice : Emilie Foussadier

Membres de la commission communication : Marie-Christine Beaufile, Nicole Garnier-Genevov, Josselin Iwaszko, Caroline Kanicki, Jean-Yves Provillard – Secrétaire de la commission : Sonia Collier

Conception : Mairie de Chalindrey - Dépôt légal 25052019.1427

Impression : La Manufacture, imprimeur à Langres

Crédits photos : Mairie de Chalindrey – Nicole Garnier-Genevov (couverture) - © Pixabay



Ci-dessous, voici les principales dépenses et recettes réalisées en 2020 et prévues en 2021 :

Chapitre	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL : <i>entretien des bâtiments, des réseaux, de la voirie, administration du service public...</i>	396 538 €	500 676 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	660 553 €	696 461 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : <i>subventions aux associations, indemnités, contributions au SDED52, SMTPL...</i>	193 943 €	183 978 €
66	CHARGES FINANCIÈRES : Intérêts des emprunts	28 150 €	25 998 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES : <i>subventions aux lotissements...</i>	156 230 €	192 833 €
TOTAL DES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 435 414 €	1 599 946 €

Chapitre	RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
70	PRODUIT DES SERVICES ET VENTES DIVERSES : <i>coupes de bois, redevances (ERDF...), affouages, droit de chasse, concessions funéraires...</i>	110 794 €	115 185 €
73	IMPÔTS ET TAXES : <i>taxes foncière et d'habitation, compensation...</i>	977 775 €	951 771 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : <i>dotation globale de fonctionnement (DGF)...</i>	891 603 €	882 500 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : <i>revenus des immeubles (loyers)...</i>	110 358 €	103 724 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS : <i>remboursements de sinistres...</i>	11 217 €	1 000 €
TOTAL DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 101 747 €	2 054 180 €

STABILITÉ

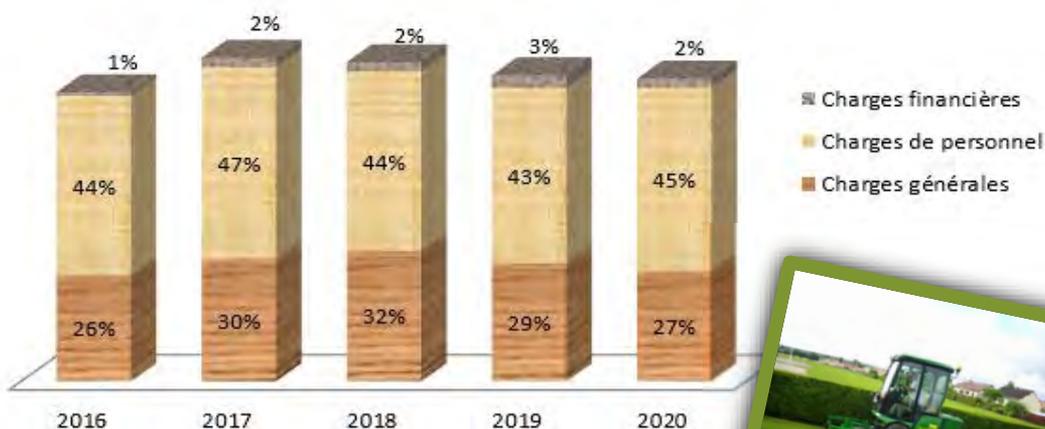
Des dépenses communales



POSTES PRINCIPAUX DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €/habitant pour la strate de référence)	Commune	Département	Région
CHARGES A CARACTERE GENERAL	162	245	224
CHARGES DE PERSONNEL	269	352	297
CHARGES FINANCIÈRES	12	19	18



Les différentes catégories de dépenses budgétaires exprimées en euros par habitant comparées aux communes de même strate au niveau départemental et régional révèlent une maîtrise de l'endettement, de la dépense à la fois en charges de personnel et en charges à caractère général. Elles sont inférieures aux moyennes départementales et régionales.

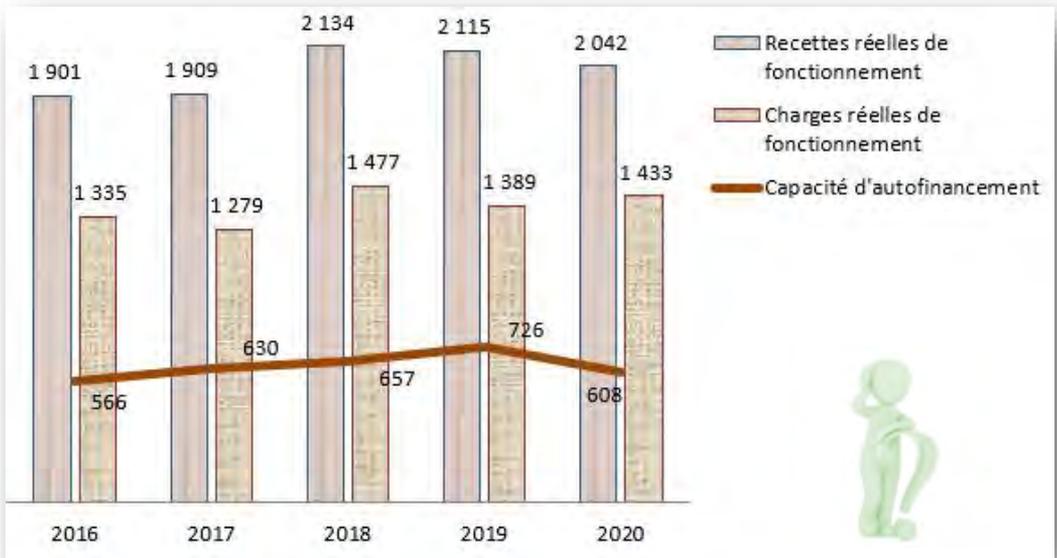


L'évolution de la part des différentes catégories de dépenses de fonctionnement depuis 5 années consécutives démontre une stabilité et une répartition constante de chacune d'entre elles au sein du budget.

Recettes et Capacité d'autofinancement



POSTES PRINCIPAUX DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €/habitant pour la strate de référence)	Commune	Département	Région
RESSOURCES FISCALES	375	459	504
DOTATIONS	364	315	183
RECETTES DIVERSES	90	121	101



La capacité d'autofinancement (CAF), c'est quoi ? La CAF est l'excédent qui découle de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent finance en priorité le remboursement du capital de l'emprunt et les opérations d'investissement.

Le budget est toujours basé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le graphique nous permet de constater que la Capacité d'Autofinancement Brut de la Commune est restée relativement stable depuis 2016, ce qui a permis la réalisation d'importants équipements.

Projets en cours et à venir



Au titre de l'année 2021, un budget de 4 807 000 € en dépenses et recettes d'investissement a été adopté, dont près de 4 300 000 € pour les projets en cours et à venir de la commune, financés par 2 800 000 € de subventions.

La pandémie n'ayant pas permis de réaliser tous les travaux prévus en 2020, les crédits inscrits au titre du budget 2021 comprennent en partie des reports et des nouvelles prévisions.

INVESTISSEMENT

Projets reportés sur 2021 :

ZONE SONJEOT : poursuite des travaux et réalisation de la liaison entre l'avenue Général de Gaulle et la rue du Maquis

RUE JEAN JAURES : études relatives à la réhabilitation de l'ancienne école maternelle

MAIRIE : travaux de mise en accessibilité du bâtiment

Nouveaux projets :

EGLISE : réfection de la toiture

CITÉS 3^{ème} TRANCHE : travaux de réhabilitation des réseaux rue de Paris

L'ÉGLISE DE CHALINDREY

Connaissez-vous votre église ?

L'église de Chalindrey force l'attention par ses arêtes verticales d'une grande finesse qui conduisent le regard à s'élever spontanément.



Ce geste architectural, d'une qualité inhabituelle dans un bourg de quelques centaines d'habitants à l'époque de sa construction, a été rendu possible par le fait que l'église a bénéficié pour son érection des pierres de l'ancien château du village. Cet édifice fortifié, originaire du Moyen-Âge, a longtemps servi de lieu de protection pour les serfs et vilains du voisinage. Le village lui devrait sa première syllabe, « Chal », de son nom.

A la fin du 17^{ème} siècle, alors que le château tombait en ruine, l'évolution du village rendait nécessaire la construction d'une église plus grande et mieux située que l'ancienne église Saint Martin située sur la crête orientale. Les registres font état d'un nouvel édifice pour la première fois en 1689, avec Saint Gengoulf comme titulaire. Probablement avait-il été construit à la hâte, car son accès fut interdit de 1752 à 1754. La nef fut reconstruite ainsi que le portail, mais les fonds manquèrent pour le clocher dont la première pierre ne fut posée qu'en 1773. Le clergé avait largement anticipé ce chantier

car il avait béni la cloche principale dès le 30 juillet 1755.

C'est donc à la fin du 18^{ème} siècle, et probablement juste avant la Révolution que fut érigée la tour du clocher, avec ses magnifiques pierres de taille issues du château. Sa base carrée abrite les fonds baptismaux. L'ensemble est couronné d'une pointe quadrangulaire effilée couverte d'ardoise.

En 1775, la papauté fait don au village des reliques entières de Saint Vital, martyr, pour être déposées en l'église Saint Gengoulf.

La Révolution contraint à l'exil le curé titulaire de la charge pastorale. A son retour en 1797, il décida de refondre l'unique cloche et de lui en adjoindre une plus petite. Mais l'année suivante, la paroisse fut accusée de les avoir fait sonner durant un orage, ce qui était interdit. Elles furent descendues et transportées à Chaumont sous haute protection. Elles furent rendues à la fin de l'année 1799, moyennant une amende.



Cette anecdote est révélatrice du climat agité qui environna la question religieuse, mêlée à la question politique, de la Révolution jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle.

De 1858 à 1872, l'église est remaniée partiellement (chœur et transept) en style néo-gothique. A cette époque, le village

A BESOIN DE NOUS !

connaît une nouvelle expansion, placée sous le signe de la modernité, avec l'arrivée du chemin de fer.

En 1902, une « mission » fut donnée, à la suite de laquelle une imposante statue de la vierge fut installée au-dessus du portail, sur la façade jusque-là demeurée nue.

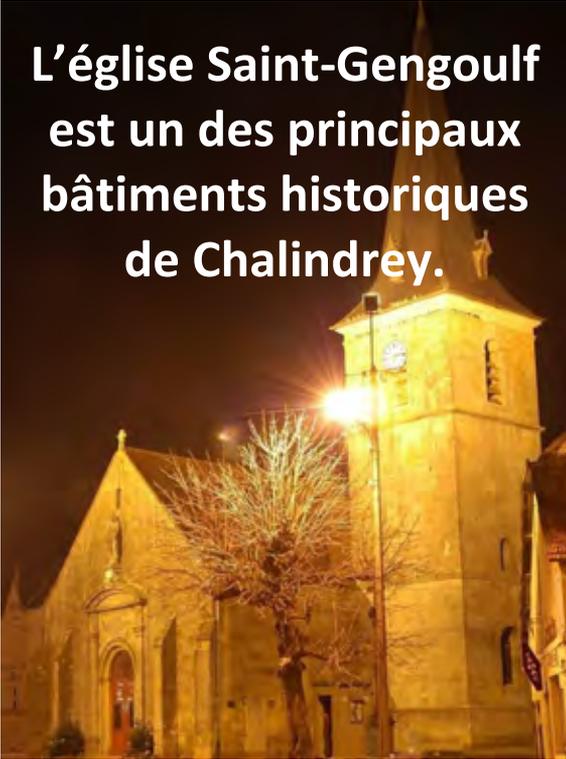
En 1921, l'église est éclairée à l'électricité. Au début des années 1970, on y installe un chauffage par air pulsé.

Sa capacité permet aujourd'hui d'accueillir environ 500 fidèles, ce qui correspond à l'évolution démographique des dernières décennies, la paroisse rayonnant désormais sur un territoire de plus de 5000 âmes.

Christian DESPRÉS

Membre de la commission Patrimoine

Des travaux s'imposent...



L'église Saint-Gengoulf est un des principaux bâtiments historiques de Chalindrey.

Construite dans les années 1750 à l'emplacement de l'ancien château fort, elle a été agrandie au niveau du transept et du chœur, en 1858 (voir historique ci-avant de M. Christian Després).

Au fil des années, son état s'est dégradé. D'ailleurs, cet hiver, nous avons constaté des infiltrations d'eau et de neige à plusieurs endroits, principalement au-dessus du chœur, du transept et au niveau des chéneaux.

Des travaux s'imposent alors. Ainsi, il faut envisager le changement des fermes et du lattage qui, eux aussi en très mauvais état, risquent de provoquer le décrochage de nombreuses tuiles et ardoises. La rénovation des bancs et du plancher est aussi d'actualité. Pour finir, le paratonnerre radioactif devra être remplacé par un autre dit inerte.

Face à l'ampleur des travaux, nous avons sollicité le cabinet Daniel Juvenelle de Bar-Sur-Seine, pour la réalisation d'un diagnostic et pour une proposition de restauration avec un chiffrage détaillé : l'estimation des travaux s'élève à 789 964,80€ TTC.

Jean-Pierre GARNIER

SAUVONS NOTRE PATRIMOINE !

D'importants travaux doivent être entrepris pour rénover notre église : toiture, maçonnerie, menuiserie, zinguerie...

**UN BEAU PROGRAMME
QUI FERA L'OBJET D'UN
SOUTIEN PAR LA FONDATION
DU PATRIMOINE !**

Eglise Saint Gengoulf - vue aérienne

Afin de préserver le patrimoine de la commune et plus particulièrement l'église Saint Gengoulf, un dossier est en cours d'élaboration avec la Fondation du Patrimoine afin de mettre en place une souscription de dons. Malgré les fonds sollicités auprès de l'Etat et de la Région, le montant des travaux restant à la charge de la commune restera encore très élevé. C'est pour cette raison que les élus souhaitent ouvrir une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Chacun pourra devenir acteur de cette rénovation en effectuant un don soit sur le site sécurisé de la Fondation du Patrimoine www.fondation-patrimoine.org/74737 soit par le biais d'un bon de souscription accompagné d'un chèque à l'ordre de la Fondation du patrimoine. Celui-ci donnera lieu à l'émission d'un reçu qui permettra de bénéficier d'avantages fiscaux.

Un particulier bénéficiera d'une réduction d'impôts de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour une société, la réduction est de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire HT.

Il faudra patienter jusqu'au mois d'octobre pour effectuer cet acte de générosité qui fera également l'objet d'une annonce officielle sur le site de la commune.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la mairie.

GROS PLAN

Sur la santé de l'église



Charpente et couverture à restaurer



Etanchéité dans les chéneaux en pierre à refaire



Salpêtre au niveau des transepts

Démoussage et repiquage des ardoises



ACCESSIBILITÉ & RÉSEAUX

Bâtiment accessible à tous



La mairie, bâtiment ancien qui ne correspond plus aux normes d'accessibilité, doit subir des transformations.

Afin d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions, l'entrée rue de Langres, l'espace accueil du public au secrétariat et les toilettes devront être modifiés.

A l'extérieur du bâtiment, l'éclairage, l'escalier en pierres et le pavage seront rénovés.



En matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), une dérogation a été accordée par les services de l'Etat permettant ainsi l'entrée au niveau du parking à l'arrière du bâtiment. De plus, un cheminement sécurisé sera réalisé depuis la place de stationnement avec une signalisation spécifique.

Le coût total des travaux est estimé à 243 000 € TTC (subventions attribuées : 159 000€).

Jean-Pierre GARNIER

Ces derniers mois, les habitants de Chalindrey éligibles ont été sollicités par leur opérateur Internet ou démarchés pour être raccordés à la fibre optique.

La Fibre



Pour rappel, la Région Grand Est a voulu installer le haut débit sur tout le territoire régional et a délégué à l'entreprise Losange la réalisation et l'exploitation commerciale du réseau fibré. De ce fait, les différents opérateurs internet louent la fibre à Losange afin que tout le monde puisse se connecter.

La convention établie entre la Région Grand Est et Losange prévoit d'utiliser les infrastructures Orange, souterrain ou aérien, pour déployer la fibre.

Pour la partie aérienne, le réseau Orange est souvent fixé sur des poteaux électriques appartenant à Enedis. Cependant, certains ne peuvent accepter une charge supplémentaire de câble. La solution envisagée par Losange est de doubler le support Enedis par un autre en bois. De ce fait, depuis environ un an, la municipalité se voit faire face un dilemme : subir une pollution visuelle ou sacrifier certains foyers de la fibre, étant donné que l'entreprise Losange n'envisage aucune autre solution.

Nous pouvons compter sur l'efficacité de nos élus pour sortir de cette impasse.

Josselin IWASZKO

ZONE SONJEOT

Un nouveau lotissement



Ce nouveau quartier se transforme de jour en jour.

Lotissement Les Coquelicots : nom choisi par le conseil municipal par ordre alphabétique des noms de fleurs pour ce nouveau quartier

A : Amaryllis

B : Les Bleuets

C : Les Coquelicots



VISITE DE M. LE PREFET

En mairie



Le mercredi 20 janvier 2021, à 14h, la commune a eu l'honneur de recevoir M. Le Préfet, Joseph Zimet nouvellement nommé sur le territoire, accompagné de Mme Stéphanie Marivain, Sous-Préfète de Langres.

Après un discours de M. le Maire, M. le Préfet s'est lui-même exprimé sur le dynamisme et la réactivité de notre commune : le centre de démantèlement de matériel ferroviaire, la zone de Sonjeot en sont quelques preuves. Il a bien insisté sur le fait que la Haute-Marne est pourvue d'atouts, de potentiels que l'Etat pourra accompagner dans leur mise en place. Lui-même, en tant que représentant de l'Etat, sera à nos côtés et à notre écoute.

**La Haute-Marne a sa place dans la région du Grand Est.
Elle a une position centrale ! Alors, allons de l'avant.**

Emilie FOUSSADIER



JOURNÉE COMMÉMORATIVE

8 mai 2021 format covid



Discours de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, lu par Mme Marie-Christine BEAUFILS, adjointe.

N'oublions jamais

anniversaire du
8 mai 1945

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée en petit comité.

ANNIVERSAIRE
DE LA VICTOIRE
DU 8 MAI 1945



SERVICES TECHNIQUES

De la couleur à la créativité



Les agents en charge du fleurissement s'activent à la sortie de l'hiver pour redonner des couleurs à la commune.



Près de 160 variétés différentes de fleurs couvrent les 442 m² de parterres. Pour les reconnaître, il existe des applications gratuites à installer sur votre smartphone : identifiez les plantes en les photographiant !

CABANE À LIVRES



Préparez-vous,



elle arrive !

MICRO-CRECHE

Ouverture



De gauche à droite : Sandrine Laissus (Directrice régionale des micro-crèches Liveli), Solène, Elodie, Elodie (Directrice), Christine et Florence.

La micro-crèche reçoit les enfants de 3 mois à 3 ans du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Fermetures annuelles de trois semaines en août et deux en décembre.

Mardi 6 avril à 7h30, Manuella, accueillie par la directrice, est la première à pousser la porte de notre nouvelle micro-crèche "les tout P'tits Potes".

Elle s'approprie très vite les lieux, joujoux, matériels pédagogiques, et sera rejointe par une dizaine de "bout'choux" tout aussi émerveillés.

Cette structure, fonctionnelle pour les familles, réalisée par la CCSF en partenariat avec la commune de Chalindrey, s'intègre parfaitement dans le site périscolaire et groupes scolaires.

Une équipe diplômée du monde de l'enfance, recrutée localement, Solène, Elodie, Christine, Florence, sous la direction d'Elodie Mathieu, anime la journée des bambins.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter la micro-crèche, 16 rue de la Libération, au 03 25 88 23 15.

Nicole GARNIER-GENEVOY
et Daniel CAMELIN



SANTÉ

Centre éphémère de Chalindrey



Merci aux équipes médicale et administrative pour la réussite de ces journées vaccinales.

Nicole GARNIER-GENEVOY

Réflexion



Un Ségur sur la santé a lieu en Haute-Marne depuis quelques mois. L'objectif étant d'identifier l'offre de soins et son fonctionnement actuel sur notre territoire, en lançant une grande consultation auprès des élus, du personnel soignant, des praticiens, des syndicats et des usagers. Cela grâce à des ateliers thématiques dont le but est d'appréhender ce qui fonctionne ou pas actuellement, afin de pouvoir proposer une offre de soins pérenne sur notre département.

Notre commune compte actuellement quatre médecins avec des agendas plus que remplis, qui partiront en retraite dans quelques années.

Les élus de notre commune en partenariat avec le Président de la Communauté de Communes des Savoir Faire ont d'ores et déjà lancé une réflexion sur cette question qui reste souvent anxiogène. Quelle offre de soins sera proposée à Chalindrey dans les années à venir ? Et comment anticiper au mieux les besoins futurs ?

Marie PERRIN

Vous vient en aide

Nous tenons à rappeler à chacun les aides que peuvent apporter le CCAS de CHALINDREY :

Participation portant sur les frais relatifs aux activités proposées par le CIAS Avenir (Pôle Enfance, ALSH...):



- La participation est accordée à partir du mois de la demande et s'étend jusqu'au mois d'août de l'année scolaire en cours ;
- La participation sur le coût du repas est fixée à 1€ par repas ;
- La participation sur le coût des services (sur présentation de facture) est fixée selon le barème ci-après :

Quotient Familial	Participation
≤ 650	40 %
$650 < QF < 1150$	30 %
$QF \geq 1150$	0



Aide ponctuelle en cas de difficultés passagères à faire face à certaines dépenses (facture d'énergie, d'eau ou autres...).

Aide d'urgence sous forme de bons (alimentaire, carburant, bouteille de gaz)



Chaque demande sera précédée d'un rendez-vous avec l'adjoite au CCAS, Mme FOUSSADIER Emilie.

Les aides et participations ne sont pas attribuées de façon systématique.

Après examen du dossier par les membres du CCAS, un avis d'attribution, favorable ou défavorable, est décidé en fonction de la situation.

S'adresser en Mairie au 03 25 88 50 17



ou par mail à contact@ville-chalindrey.fr

REPAS DES AÎNÉS

AFIN D'ORGANISER LE REPAS DES AÎNÉS

LES PERSONNES DE
PLUS DE 70 ANS
SEULES OU EN COUPLE
NON INSCRITES SUR LES
LISTES ELECTORALES

SONT PRIÉES DE SE FAIRE RECENSER EN MAIRIE
AVANT LE 30 AOÛT 2021

Pour être informé
en temps réel

PanneauPocket

MA COMMUNE DANS LA POCHE

PanneauPocket est une application mobile simple et efficace qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur Commune.

 PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE

 Google Play
 App Store



NOS AGENTS

Restent en contact

Si nos employées communales chargées de l'entretien des locaux ne peuvent exercer leurs fonctions que partiellement cause covid, elles n'en sont pas moins actives. En effet, depuis plusieurs mois, elles ont pour mission de contacter nos aînés en situation d'isolement. Un moyen de rester en contact avec eux et de s'assurer que tout va pour le mieux. A cela s'ajoute un travail d'archivage conséquent.

Emilie FOUSSADIER

Bravo et merci à Corinne et Nathalie pour leur efficacité.



Transport à la demande GRATUIT
vers les centres de vaccination
jusqu'à fin août.
Réservation au **0800 330 130**
du lun au ven de 8h à 12h et 13h à 16h

Petit rappel pour l'utilisation d'appareil bruyant par les particuliers

Les beaux jours arrivants, l'envie de jardiner et de bricoler génère du bruit.

Afin de respecter son voisinage et pour le bien-être de tous, voici les horaires autorisés :

La semaine : de 8h30 à 12h et de 13h à 19h30.

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Merci à tous !



LIEU D'ACCOMPAGNEMENT

Pour vos démarches numériques

ESPACE France SERVICES de Chalindrey



France Services

Proche de vous au quotidien

Pour tous renseignements, prenez rendez-vous au
03.25.88.82.03 ou **03 25 84 87 51**
efs.chalindrey@ccsavoirdaire.fr

Maison des Services
16 Rue de la Libération



Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-12h30 sur RDV
et 13h30-17h00 sur RDV

Mardi 13h30-17h00 sur RDV

Mercredi 8h30-12h30 sur RDV
et 13h30-17h00 sur RDV

Jeudi 9h00-12h30 sur RDV

Vendredi 13h30-16h00 sur RDV

COUPS DE GUEULE

RAS LE BOL de ces INCIVILITÉS !

Que peut-on éprouver si ce n'est de la colère en voyant de quelle façon le skatepark, ainsi qu'un banc ont été dégradés ! Quelle honte ! Quel manque de respect ! Si nous voulions faire de l'humour, nous pourrions nous adresser à ce quidam et lui dire qu'il est grand temps de prendre des cours de Français pour améliorer son orthographe, mais non, là c'est trop ! À ceux qui continuent à jeter leurs tickets de jeu à gratter, leurs canettes, mégots ou encore leurs masques, trop c'est trop !



Skatepark

Réagissez et pensez à ceux qui perdent du temps soit à nettoyer ces horreurs soit à ramasser ces déchets ! **Pensez aux autres, pensez à nos enfants, pensez à notre planète : Merci !**

HALTE aux déjections canines !

Certains citoyens se plaignent de la présence de déjections canines sur les trottoirs ! C'est effectivement intolérable de trouver au quotidien des excréments devant chez soi ! Les ramasser est un devoir et une preuve de civisme de chaque propriétaire de chiens. Avertissons les contrevenants qu'ils encourent une amende (contravention de 2e classe) de 150 €.

Il est important de noter, que vous pouvez également avoir une amende si votre chien urine dans la rue ou sur des murets privés.

Propriétaires de chiens, soyez donc des maîtres responsables : équipez-vous de petits sacs prévus à cet effet, et agissez ! Le relationnel s'en ressentira.

Un grand merci de tous.

Emilie FOUSSADIER



JE RAMASSE !



CRÉATION

D'un conseil municipal des jeunes

Depuis quelques mois, un groupe de travail s'est constitué au sein de l'équipe municipale pour réfléchir à une façon de développer les comportements citoyens chez les jeunes et de les inciter à s'investir dans la vie communale. C'est donc tout naturellement, comme nous nous y étions engagés, que les élus de ce groupe préconisent la création d'un conseil municipal des jeunes, s'appuyant sur la loi de janvier 2017.

Cette assemblée sera constituée, au maximum, par douze jeunes scolarisés de la sixième à la troisième, résidant à Chalindrey et élus par leurs pairs pour une période de deux ans. La parité sera de mise.

Ce sera alors l'occasion pour les futurs élus de proposer et de participer à des projets innovants, allant de l'idée jusqu'à la réalisation finale, en passant par la recherche de subventions et la prise en compte de toutes les contraintes légales, et après validation du conseil municipal classique.

**Fais
BOUGER
ta ville !**

Tous les jeunes votants, quant à eux, recevront une carte électorale et auront l'occasion de faire leurs premiers pas en tant qu'électeurs selon le protocole défini.



Afin de mener à bien ce projet, la commune a lancé un partenariat avec le collège Henri Vincenot concernant la communication et l'organisation des élections. Un flyer en direction des jeunes et de leurs parents est en cours de distribution et les intéressés pourront faire acte de candidature et mener leur campagne sur des affiches prévues à cet effet dès la rentrée prochaine.

**Nous comptons sur vous,
les jeunes !**

Caroline KANICKI

**Tu es élève en classe de 6^{ème} à la 3^{ème}
Tu habites Chalindrey
DEVIENS JEUNE CONSEILLER MUNICIPAL DE CHALINDREY !**
Viens t'impliquer dans la vie de la collectivité en faisant partie du Conseil Municipal des Jeunes
Le C.M.J. t'offre la possibilité :
De donner ton avis sur les sujets dont tu as envie de parler,
D'être à l'écoute des demandes et des idées de tes camarades,
De les représenter,
De proposer et de réaliser des actions utiles pour tous.

LA MISSION LOCALE



MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES UN LIEU UTILE ET DES IDÉES POUR L'AVENIR DES JEUNES !

La Mission Locale de l'Arrondissement de Langres est un service public de l'emploi qui accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire afin de leur proposer un accompagnement global et personnalisé dans le but de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale est présente sur l'ensemble du Pays de Langres et intervient dans différents domaines : l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, la citoyenneté.

En 2020, 938 jeunes ont bénéficié d'un contact, 719 jeunes ont été accompagnés et 252 jeunes ont été reçus en premiers accueils.

UN ACCUEIL PRÈS DE CHEZ VOUS !



PERMANENCES



NOUS CONTACTER



03.25.87.52.44



Mission Locale de Langres



accueil@missionlocale-langres.fr



[@missionlocaledelangres](https://www.instagram.com/missionlocaledelangres)

NOS FINANCEURS



COVID

Au collège, on s'adapte...



© Collège H. Vincenot

Suite aux décisions gouvernementales prises le 14 janvier, interdisant la pratique du sport dans les lieux clos, les professeurs d'EPS du collège, Mme Bouhali et M. Pelleteret, ont dû faire preuve d'imagination tout en respectant les programmes. Les activités sportives avaient lieu sous le préau. Les élèves, chaudement habillés et équipés de tapis de sport confortables, se sont vus pratiquer du renforcement musculaire, au rythme d'une musique dynamique ! Ils ont pu pratiquer la randonnée quand le temps le permettait. Ils ont également pu étudier, par la diffusion de films, divers sports.

Bravo à ces professeurs réactifs que rien n'arrête !

Emilie FOUSSADIER

Ville de CHALINDREY

SPÉCIMEN

Bénéficiez d'une réduction de 10% sur le montant de l'adhésion à une association culturelle ou sportive de Chalindrey (dans la limite de 32€)

Un chèque par an, jusqu'à 25 ans en justifiant d'une carte d'étudiant.
A demander en mairie avec livret de famille et justificatif de domicile.

Offre valable jusqu'au 31/12/2021

Chèque Sport et Culture 2021

NOTRE PLANÈTE

Au collège, on y pense

A CEUX QUI DETRUISENT LES ARBRES ET LES FORETS ET A CEUX QUI VOUDRAIENT LES PROTÉGER :

*Ce sont eux ces êtres pleins de vie et d'amour qui nous maintiennent en vie.
Alors pourquoi détruire ces forêts peuplées d'animaux et de végétation,
puisque, sans eux, nous ne serions plus de ce monde ?*

*A quoi cela nous sert-il de tuer ces êtres vivants qui méritent de vivre
comme nous tous ?*

*Nous ne sommes que des enfants qui ont ressenti le besoin d'agir : nous
n'avons pas envie de voir **notre planète MOURIR !***

*L'espoir et la survie du monde sont entre nos mains ! Alors agissons pour
rendre à notre planète sa beauté d'autrefois. Si chacun fait un petit peu, nous
arriverons à changer les choses.*

Faisons-le pour nous, pour nos familles, pour les générations futures.

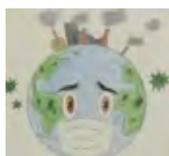
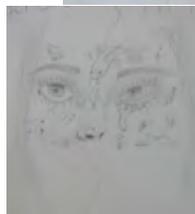
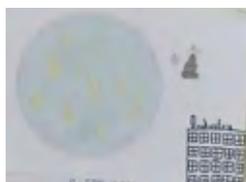
OFFRONS-NOUS UN AVENIR MEILLEUR !

Ce texte a été écrit de façon spontanée par Louisa AUBRY et Aséline BOURGEOIS élèves de 5^{ème}, suite à l'étude du livre Céleste Ma Planète, de Timothée de FOMBELLE. Cette nouvelle traite de l'agonie de notre planète, suite à la destruction de l'Amazonie et de la prédominance de la pollution.

Rien n'avait été demandé à ces jeunes filles mais elles ont su, par l'écriture de ce texte, toucher leurs camarades et leur professeur de français. Une belle initiative exposée en mairie et illustrée par des dessins produits par l'ensemble de la classe.



Emilie FOUSSADIER



Dessins réalisés par les élèves de 5^{ème}, exposés en mairie

CARNAVAL

A l'école

Mardi 16 février, les enfants sont venus à l'école parés de leurs plus beaux costumes pour fêter joyeusement Carnaval.



Des déguisements magnifiques et colorés pour cette journée festive.

Il n'y a pas eu d'échanges entre les classes en raison des restrictions sanitaires, mais les enfants étaient ravis et ils ont réalisé diverses activités.

En salle de motricité, les enfants ont chanté : « Arlequin dans sa boutique » et « Voici le Carnaval » et ils ont dansé au rythme de l'air du « Carnaval de Rio ».



Les enfants ont appris et décoré la comptine « Mardi gras ».



Chacun s'est appliqué à fabriquer un joli masque.

Chaque écolier était fier de faire découvrir à ses camarades son incarnation du jour, ce qui a favorisé un atelier de langage riche et précis.

Un atelier peinture a aussi été réalisé.



Ils ont été attentifs lors de l'histoire d'Arlequin : petit garçon pauvre d'Italie qui n'avait pas de costume.

Avec des petits losanges, sa maman lui a confectionné un déguisement original, qui est devenu célèbre et très apprécié.

En cette période particulière, les enfants ont apporté un peu de gaieté.

Anita Chanteclair
Classe de PS/MS

UN ARTISTE

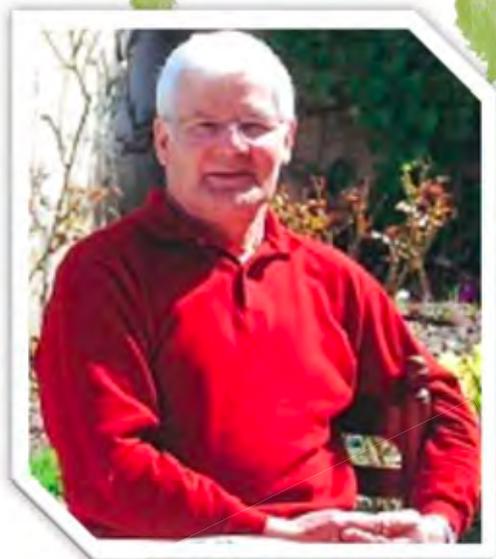
S'en est allé...

C'est avec tristesse que, le 14 janvier, nous avons appris le décès de M. Paul Royer. Natif de Chalindrey et après de nombreuses années passées en Lorraine pour exercer diverses professions, il rentre au pays natal en 1998, pour profiter de sa retraite. Dès 2002, il intègre la section Nuances du centre SocioCultuel et se lance dans la peinture, art qui deviendra vite une passion dévorante ! Aucune exposition ne lui échappera. Occasions d'ailleurs de rencontrer amis et inconnus avec qui il aimait dialoguer et partager sa bonne humeur et son talent.

**A son actif,
plus de deux cents toiles !**

Un grand merci à ses enfants qui nous ont fait don d'un de ses tableaux dont vous pouvez profiter dans les locaux de la mairie.

Emilie FOUSSADIER



*Œuvre donnée à la mairie par les enfants,
visible au secrétariat.*

Chapeau l'artiste !

LES VAGABONDS

Recherchent des bénévoles

L'association LES VAGABONDS DU 52, recherche des bénévoles.

Voici, entre-autre, quelques tâches possibles à effectuer :

- Soins aux animaux,
- Nettoyage du refuge,
- Transport de chats chez les vétérinaires de Langres ou de Fayl-Billot,
- Gestion des articles à recycler,
- Travaux en tout genre pour améliorer le confort de félins,
- Câlins et gratouilles pour les pensionnaires...

Toute personne peut y trouver sa place. Une cotisation annuelle de 15 euros est simplement demandée pour payer une assurance.

Si vous vous sentez prêts à consacrer quelques heures par mois à cette association, rendez-vous sur la page Facebook ou adressez un courriel à l'adresse suivante : lesvagabondsdu52@yahoo.com

Miaou miaou de la part des pensionnaires
(traduction) : Merci merci
Emilie FOUSSADIER



Pour les protéger, faites-les identifier



Prenez RDV avec votre vétérinaire
ou consultez identifier-mon-animal.fr



1886-2021

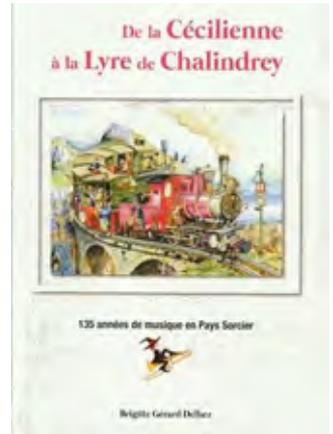
« Ça vaut bien un livre !!! »

135 ans, ce n'est pas rien !

135 ans, cela questionne : qui, quand, comment, où, pourquoi...

A force de chercher, à force de « soulever la poussière et de secouer les toiles d'araignées », on finit par trouver : des pépites, des trésors... et voici que renaît de ses cendres la « Cécilienne de 1886 », puis toutes ses descendantes, à travers le siècle, les aléas et l'évolution de la Société, jusqu'à La Lyre de 2021 !

Deux années de travail, et La Lyre peut présenter le récit de son histoire : une histoire riche en rebondissements, mais avant tout une histoire d'Hommes et de Femmes du terroir, amoureux de leur «pays», mais aussi Hommes et Femmes venus d'ailleurs, «tombés en amour» avec la commune et son territoire et qui se sont adoptés mutuellement. Hommes et Femmes à l'enthousiasme communicatif, à la persévérance à toute épreuve, autour d'une même passion : la Musique. C'est une histoire d'Hommes et de Femmes bienveillants qui ont fait et qui font encore que, à travers les vicissitudes de la société et de son évolution, la Musique a, de tout temps, «tenu la note» et déroule encore sa partition.



L'histoire de La Lyre s'inscrit en toutes lettres dans l'histoire de Chalindrey : elles sont inséparables, tous les élus et tous les Conseils municipaux s'y étant associés, ayant soutenu la Musique Sorcière.

336 pages avec des documents, des photos et la liste (non exhaustive), de tous ses membres depuis 1886, qui relatent une existence et en attendant...la suite!

«Vous pouvez porter haut et loin les couleurs de Chalindrey. Je vous souhaite d'aller à un niveau de plus en plus élevé, et d'acquérir une renommée qui dépasse encore, et bien au-delà, les frontières de notre département ».

Charles Perrot, 22 octobre 1966 ~ Discours inaugural du Centre Socio Culturel de Chalindrey



*La Concorde, en 1919, lors du premier 11 novembre, à Culmont.
Debout, à droite, son Président, le Docteur Maillefert*

En vente à la Maison de la Presse à Chalindrey,
à l'Espace Culturel du Centre Leclerc de Saints-Geosmes,
à la Librairie L'Antre des Livres, rue Diderot à Langres
et à l'Ecole de Musique de Chalindrey.

DES PIEGES...

A frelons



Le Frelon asiatique
Vespa velutina

Le frelon asiatique peut être dangereux pour l'homme et dangereux pour les abeilles ainsi que pour d'autres insectes pollinisateurs.

Les frelons asiatiques font en général leur nid en extérieur dans des haies et branches d'arbres et greniers.



Les dates de piégeage et leurs efficacités :

Les mois de février, mars, octobre et novembre sont des mois de piégeage très efficaces car il n'y a que des frelons fondateurs. Leur capture empêche la construction d'un nouveau nid de plusieurs centaines d'individus.

Il existe deux types de pièges :

- **Les pièges à sec avec grille à reine** : l'avantage de ces pièges c'est que tous les petits pollinisateurs comme les abeilles, peuvent ressortir des pièges, et que les plus gros comme les bourdons, peuvent être relâchés.

Il est également possible, lors de cette capture, de faire intervenir un spécialiste qui va mettre un insecticide à réaction lente sur le frelon puis le relâcher. Ce dernier retournant à son nid va contaminer tous ses congénères.

- **Les pièges à liquide** sont également efficaces mais tuent également d'autres insectes importants pour la biodiversité, donc à éviter.

Aux portes de Chalindrey :

En 2020, plusieurs nids ont été détectés aux alentours de Longeau-Percey. Comme il a très peu de prédateurs naturels, il est difficile mais pas impossible de l'éradiquer.

A l'initiative des villes et des particuliers, La lutte est possible par piégeage ou destruction des nids (coût remboursé par la préfecture).

Reconnaître le frelon asiatique :



CONNAÎTRE LE FRELON ET ...

Savoir quoi faire ?

Pour attirer ces frelons, voici une liste d'appâts :

- Tout ce qui est sucré (à déposer en février, mars, avril, septembre octobre, début novembre).
- De la viande ou du poisson, en particulier de la sardine (à déposer en mai, juin, juillet, août).
- Vin blanc et bière pour les pièges liquides, l'odeur de l'alcool repoussant une majorité des abeilles.
- **A éviter : L'eau avec du sirop qui tue trop de pollinisateurs divers.**

Signaler la présence d'un nid ou de frelon isolé est important pour participer à la lutte de cette espèce.

Par internet : sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel, rubrique « signaler ».

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler-informations/>

Au GDS Groupements de Défense Sanitaire de Haute-Marne :

gds452@outlook.com

La ville de Chalindrey a installé en préventif quatre pièges à sec aux quatre points cardinaux de la ville.

Cycle du frelon asiatique :



Piège sélectionné par la ville : les petits pollinisateurs peuvent ressortir par la grille

Jérémy CHAUDOUET
Agent technique

Chaque citoyen peut également se joindre à la lutte en installant des pièges dans son jardin et en bord de fenêtre.

Plusieurs modèles de piège 'fait maison' sont efficaces. Les consignes de fabrication se trouvent facilement sur internet.

DO IT YOURSELF* !

*Fais-le toi-même !

Les petits trucs de tata Hélène

- volume 2 -

*Une page consacrée à l'échange d'astuces, autour du Zéro déchet et du fait-maison !
C'est bon pour la planète et pour le porte-monnaie !*

Fabriquez vos produits ménagers !



Nettoyant à tout faire : mélangez 2 cuillères à soupe de bicarbonate et 2 cuillères à soupe de vinaigre blanc, complétez avec deux verres d'eau chaude. Versez ce produit dans un pshitt-pshitt vide, le voilà prêt à l'emploi ! Résultat magique ! *A conserver dans un récipient hermétique avec des pelures d'agrumes pour le parfumer.*



Solution pour dépeussier : mélangez un bouchon de savon noir avec 50 cl d'eau déminéralisée. Secouez bien avant chaque utilisation.



Désinfectant pour sanitaires : versez dans un pulvérisateur 2 cuillères à café de tea tree (ou du citron) et 1/3 de vinaigre blanc pour 2/3 d'eau. Puis mélangez.



Dernière petite astuce : pour désodoriser votre réfrigérateur, mettez vos épluchures de pomme dans un saladier à l'intérieur du frigo : elles absorberont les odeurs !

Page Verte 

TRIBUNE

de l'opposition

Cet espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale en application de l'article L.2121-27-1 du CGCT Modifié par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 83



La pyramide de Maslow représente les besoins de l'homme ... nous constatons que notre vie sociale est bien compromise et même quasiment nulle. Quel impact cette frustration aura sur notre psychisme ?

Extrait de : "La jeunesse n'a qu'un temps" de Henri Murger
Recueil : Les nuits d'hiver (1862)

Notre avenir doit éclore au soleil de nos vingt ans !
Aimons et chantons encore, la jeunesse n'a qu'un temps.
Cuirassés de patience contre le mauvais destin,
De courage et d'espérance, nous pétrissons notre pain.
Notre humeur insoucieuse, aux fanfares de nos chants,
Rend la misère joyeuse, la jeunesse n'a qu'un temps.

Qu'existe-t-il de cette pandémie ?

L'homme est en guerre, son ennemi est minuscule et sournois, c'est un redoutable virus qui plonge le monde entier dans la peur et dans l'incompréhension, chaque jour, il oblige l'humain à des contraintes physiques et morales.

Extraordinairement, le monde est enfin uni et mobilisé pour combattre cette particule microscopique infectieuse effrayante nommée « La Covid ».

Le quotidien de l'homme est complètement bouleversé. Fini le rituel faussement exprimé par la majorité des êtres humains, d'accolades à tout vent. L'homme ne se reconnaît plus, ne se touche plus, ne se rencontre plus.

L'homme est distant, méfiant, il respecte les nouvelles lois semainières et applique les gestes barrières.

Sous son masque, il est silencieux et réfléchi ... Mais aussi hyper désorganisé.

Aurions-nous imaginé être « Masqués » comme le peuple chinois que nous regardons depuis des décennies se battre contre les effets nocifs de la pollution, mais aujourd'hui « Pire encore ... » pour une cause vitale.

Si la jeunesse trouve des moyens de contacts différents tels qu'un coup de coude ou un coup de poing, pas sûre que les plus ancestraux s'approprient ces mêmes gestes de communications, de salut ou d'amitié.

Le vaccin est en route ... il arrive avec les beaux jours ... encore un peu de patience.

Alors l'homme sera de nouveau aimé et sera fort pourvu quand la « Bise » sera revenue ...

Que restera-t-il de cette pandémie ?

— Véronique MICHEL-Brigitte SCORDEL-Bernard DONNET

(Rédaction : Mardi 30 Mars 2021)

A TABLE !

Clafoutis aux cerises

Pour 8 personnes

Les ingrédients :

1 pincée de sel, 100g de farine, 600 g de cerises, 40 g de beurre demi-sel, 4 œufs, 20 cl de lait, 60 g de sucre en poudre, 1 sachet de sucre vanillé, sucre glace.

Préparation : 10 min

Cuisson : 30 minutes



Préchauffez le four à 210°C (thermostat 7). Lavez rapidement les cerises sous un filet d'eau fraîche, équeutez et égouttez.

On enlève les noyaux, mais la recette traditionnelle veut qu'on les laisse. Faites fondre les 40 g de beurre dans une petite casserole à fond épais. Mélangez dans un grand bol la farine, le sucre, le sel et le sucre vanillé. Incorporez les œufs peu à peu puis le lait petit à petit en continuant de mélanger. Ajoutez le beurre fondu.

Beurrez un plat, y disposer les cerises puis versez la pâte à clafoutis. Mettez au four pendant 10 mn à 210°C puis baissez à 180°C et cuisez encore 20 mn.

Servez le clafoutis froid ou tiède, saupoudré de sucre glace.



Les petits cuistots
Marceau et Constant

Bon appétit!

Si vous aussi vous voulez
partager une recette,
rendez-vous à la page 37



A VOUS DE JOUER !

Mots croisés



Horizontalement :
 - A - Digne de Ramsès II - B - Relatifs à notre satellite - C - Cadeau royal - Tendres moments - D - Originaire - Etablissement supérieur - E - Milliard de milliards - F - Le céleri en est une - Près de - G - Refuser d'admettre - De l'or ! - Court cours - H - A toi - Propres aux ours - I - Vote - Diodes - J - Appuyées contre -

Verticalement :
 - 1 - Agréables - 2 - Attila était leur chef - Voûte céleste - 3 - Endormit artificiellement - 4 - Biffer - Devoir d'élève - 5 - Paresseux - 6 - Chauves-souris - 7 - Pas très claires - 8 - Renard arctique - Terre ceinte - 9 - Petite baie - 10 - Parlas du nez -

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B									■	
C					■					
D					■				■	
E		■								
F					■				■	
G					■			■		
H				■						
I					■					
J		■								



C'EST MOI QUI L'AI FAIT !

Avec ce coupon ou sur papier libre, proposez-nous votre recette préférée à publier dans la prochaine revue municipale (n'oubliez pas une petite photo !) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A REMETTRE à la mairie de Chalindrey – 47 rue de Langres 52600 CHALINDREY
 Ou par mail : contact@ville-chalindrey.fr



SUDOKU

Un **sudoku** est un jeu de 'logique', il est composé de 81 cases segmentées en 3x3 blocs de 3x3 cases.

Il faut remplir la grille avec des chiffres de 1 à 9, de sorte que, chaque ligne, chaque colonne et chaque bloc de 3 cases par 3 contiennent tous les chiffres de 1 à 9.

Un sudoku n'a toujours qu'une seule solution possible, à vous de la trouver.

			6			3		9
			9	1		8	2	
		7						
		5		8		1	7	
7			2		5			3
	8	2		7		6		
						7		
	6	1		5	3			
8		3			2			



GLOSSAIRE :

ALSH
CCAS
CCSF
EFS
EPS
PMR

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Centre Communal d'Action Sociale
Communauté de Communes des Savoir Faire
Espace France Services
Education Physique et Sportive
Personnes à Mobilité Réduite



Solutions mots croisés :

A	P	H	A	R	A	O	N	I	E	N		
B	L	U	N	A	I	R	E	S		A		
C	A	N	E	T		E	B	A	T	S		
D	I	S	S	U		J	U	T		O		
E	S		T	R	I	L	L	I	O	N		
F	A	C	H	E		L	E	S		N		
G	N	I	E	R		A	U		A	A		
H	T	E	S			U	R	S	I	N	S	
I	E	L	I	T		D	E	L	S			
L	S		A	D	O	S	S	E	E	S		

Solutions sudoku :

1	4	8	6	2	7	3	5	9
3	5	6	9	1	4	8	2	7
2	9	7	5	3	8	4	1	6
6	3	5	4	8	9	1	7	2
7	1	4	2	6	5	9	8	3
9	8	2	3	7	1	6	4	5
5	2	9	8	4	6	7	3	1
4	6	1	7	5	3	2	9	8
8	7	3	1	9	2	5	6	4

UNE RUE...

Une histoire



La rue aux trois noms...

Dès le début de la seconde partie du XIX^{ème} siècle, le chemin de fer s'implante à Chalindrey. Ainsi en Juin 1854, une compagnie de chemin de fer demande l'autorisation d'exploiter 50 ares de la carrière communale du Cognelot afin d'extraire les matériaux nécessaires à la construction d'une voie ferrée.

Très rapidement, l'activité ferroviaire se développe et génère un afflux d'ouvriers accompagnés de leurs familles qu'il faut loger. Les compagnies ferroviaires décident alors de construire des ensembles de logements afin de fournir un toit à leurs employés. A Chalindrey, une rue est créée et prend le nom de « Rue des Cités ».

Lors de la séance du conseil municipal du 14 Février 1941, le Maire, M. Georges DELCUSE, propose de rebaptiser cette rue, « Rue du Maréchal Pétain », proposition adoptée à l'unanimité.

Lors de la séance du 19 Novembre 1944, M. Lamotte, conseiller municipal, propose de débaptiser la rue « Maréchal Pétain » pour prendre le nom de « Rue de la Libération ». M. Biehl, autre conseiller, demande de surseoir à cette proposition. S'en suit un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

Pour le changement : 7 voix – pour le maintien : 3 voix.

En conséquence, le conseil municipal décide le changement de nom, changement qui sera approuvé par arrêté préfectoral du 13 Décembre 1944.

... et la place qui n'en changea pas.

Par délibération du 28 Avril 1945, le conseil municipal propose de rebaptiser la « Place de la Poste » en « Place du Général de Gaulle », proposition adoptée à l'unanimité.

Le 15 Septembre 1945, le maire informe le conseil municipal d'un courrier de la préfecture dans lequel il est indiqué que le Général de Gaulle n'était « pas favorable à l'octroi de son nom aux rues et places. ». C'est ainsi que la place de la Poste est restée place de la Poste.

Il fallut attendre le début des années 70 pour qu'une artère de Chalindrey prenne le nom du grand homme.

Jean-Yves PROVILLARD



ÉTAT-CIVIL...

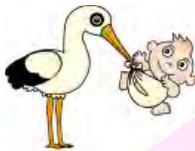
De décembre 2020 au 10 juin 2021



➔ Décès

Germaine CHASTIN, 1^{er} décembre
 Georgette BARBANT, 3 décembre
 Bernard PETITÉ, 7 décembre
 Monique MILLE, 14 décembre
 Paulette RECOQUE, 15 décembre
 Liliane SANTER, 10 décembre
 Patrick MOUGNIOT, 16 décembre
 Marie-Thérèse BAUDOT, 17 décembre
 Claudine THIERRY, 19 décembre
 Marguerite FREROT, 21 décembre
 Madeleine ROUSSEY, 26 décembre
 Henri THÉVENOT, 27 décembre
 Lucette SELLIER, 29 décembre
 Yves PREUVOST, 30 décembre
 Lucien POUPON, 6 janvier
 Solange MOISY, 10 janvier
 Yvette GALMICHE, 12 janvier
 Paul ROYER, 14 janvier
 André CAMUS, 23 janvier
 Guy MERGER, 22 janvier
 Geneviève BAIKRICH, 5 février
 Bernard AUBERTIN, 8 février

Marie-Thérèse HUN, 21 février
 Bruno LEFÈVRE, 24 février
 Ginette JACQUES, 2 mars
 Jacques CHASTIN, 9 mars
 Yolande HALLOT, 26 mars
 Nicole SELLIER, 31 mars
 Nadine LOMBARD, 3 avril
 Gabriel LEBRUN, 8 avril
 Simone BEURIER, 9 avril
 Lucienne MOUGNIOT, 10 avril
 Jeanne MONGIN, 13 avril
 Nicole FISCHER, 21 avril
 Daniel CHANSON, 9 mai
 Michel BOUARD, 9 mai
 Cécile SARRAZIN, 9 mai
 Henri SELLIER, 16 mai
 Jacqueline REMY, 22 mai
 Jean-Roger DEVAUX, 25 mai
 Marie-Thérèse RICHARD, 26 mai
 Jean-Yves PROVILLARD, 5 juin
 Manuel CORREIA RIBEIRO, 6 juin



➔ Naissances

Zélie, Ava, Lola, Théa



Horaires du secrétariat de la mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
 Le Samedi matin de 9h00 à 11h30 (sauf pendant la crise sanitaire)

ÉVÉNEMENTS

Don du SANG 

8 juillet
5 août
7 octobre
& 9 décembre

2^{ème} semestre 2021

Sous réserve de pouvoir respecter les consignes sanitaires :

Feux d'artifice
13 juillet

sans musique
pour éviter tout rassemblement

Concert de rentrée
Section Événement

28 août

Forum des associations



5 septembre

Opération Respectons la nature



11 sept

Election Miss Sorcière



9 octobre

Repas des Aînés



17 octobre

Exposition Rotonde 52



23 & 24 octobre

Fête des Sorcières



23 & 24 octobre

Loto Supporters Foot



31 octobre

Marché de Noël ASC



11 et 12 décembre

Bel ÉTÉ
À TOUS !

Réveillon La Lyre



31 déc